

A Le neuvieme jour du mois de juin de
 l'an mil sept cent vingt quatre apres la
 publication de trois bris de mariage par deux
 Dimanche Et le lundi de la pentecote
 consentivement entre philippe joseph Leclercq
 fils de Louis Joseph Et de Jeanne Françoise
 Hoel d'une part Et Jacqueline Therese Delannoy
 fille de Jean Francois Et de Jeanne Claire
 Hebant d'autre part Et n'ayant reconnu aucun
 empchement de leur futur mariage je souigné
 par le Curé de la paroisse de Wervins Les
 aylié Et conjoint par les liens sacres du

sacrement de mariage. en presence de Charles
 Marie Leclercq pere du mariant Et de Louis
 Francois Joseph Leclercq ault. frere du mariant
 Et de Jean Francois Legrand cousin a la mariante
 Et Adrien Francois Hebant oncle maternel a la
 mariante Lesquels ont signés, etant temoins scgis
 Adrien Francois Hebant Et Jean Francois Legrand
 ont fait leur marque ordinaire avant de declarer
 ne sçavoir écrire ainsi que la mariante mais
 philippe Joseph Leclercq, Charles Marie Leclercq Et
 Louis Francois Joseph Leclercq ont signés adieu
 moy sçavant de larer sçavoir écrire de ce tous
 Juy interpellés.

philippe Joseph Leclercq

Marque + de Jacqueline Therese DeLannoy.

Charles Marie Leclercq l. f. J. H. Leclercq

Marque + Adrien Francois Hebant.

Marque + De Jean Francois Legrand

A. f. b. Kindt curé de Wervins

Le neuvieme jour du mois de juin de
 l'an mil sept cent soixante quatorze après la
 publication de trois bans de mariage par deux
 dimanche et le lundi de la pentecôte
 consecutivement entre philippe joseph Leclercq
 fils de Louis joseph et de jeanne francoise
 hoel d'une part et jacqueline therese delannoy
 fille de jean francois et de jeanne claire
 hebant d'autre part et n'ayant reconnu aucun
 empchement a leur futur mariage je soussigné
 prêtre curé de la paroisse de Wizernes les
 ay lié et conjoint par les liens sacrés du
 sacrement de mariage en presence de charles
 marie leclercq frere du mariant et de Louis
 francois joseph leclercq aussi frere du mariant
 et de jean francois Legrand cousin a la mariante
 et adrien francois hebant oncle maternel a la
 mariante lesquels ont signés , etant temoins requis
 adrien francois hebant et jean francois legrand
 ont fait leur marque ordinaire aiant declarés
 ne sçavoir ecrire ainsi que la mariante mais
 philippe joseph Leclercq , charles marie Leclercq et
 Louis francois joseph Leclercq ont signés avec
 moy aiant declarés sçavoir ecrire de ce tous
 six interpellés .

philippe joseph leclercq

marque + de jacqueline therese Delannoy

charles mari leclercq l : f : jh : leclercq

marque + d'adrien francois hebant

marque + de jean francois Legrand

A.f.b. Kindt curé de vizernes